



# *Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton*

---

## **Règlement 2022-163 Sur le traitement des membres du conseil municipal**

### Avis public

est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale adjointe de la municipalité, que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 9 janvier 2023, le règlement sur le traitement des membres du conseil municipal portant le numéro 2022-163 a été adopté.

Ce règlement fixe le traitement des membres du conseil pour l'année 2023 et les suivantes.

Ce règlement est disponible pour consultation sur le site web municipal au [www.st-isidore-clifton.qc.ca/fr/reglements-municipaux.htm](http://www.st-isidore-clifton.qc.ca/fr/reglements-municipaux.htm) et au bureau municipal, sur rendez-vous, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 9h à 11h30 et de 12h30 à 16h.

Donné à Saint-Isidore-de-Clifton, le 10 janvier 2023.

---

Hélène Dumais, directrice générale adjointe